

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Thierry Cerutti, François Baertschi, Henry Rappaz, Florian Gander, Sandra Golay, Sandro Pistis, Jean-Marie Voumard, André Python, Jean-François Girardet, Danièle Magnin, Christian Flury, Francisco Valentin, Françoise Sapin

Date de dépôt : 5 septembre 2016

Proposition de motion **Faisons sauter le bouchon**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le canton de Genève connaît une congestion du trafic aux heures de pointe ;
- que la pollution induite par cette congestion du trafic crée un réel problème de santé publique ;
- que les blocages induits par cette congestion créent de réelles pertes financières aux entreprises ;
- que les blocages induits par cette congestion créent des pertes fiscales pour notre canton ;
- que la population résidente et les places de travail ne cessent de croître ;
- que cela péjore la vitesse commerciale des dessertes des transports publics,

invite le Conseil d'Etat

- à élaborer un projet de loi conformément à la loi sur la taxation sur les personnes morales visant à émettre un impôt sur les places de parking quatre-roues en entreprise pour les véhicules privés des collaborateurs ;

- à faire en sorte que ce nouvel impôt concoure à dissuader la mise à disposition de places de parking quatre-roues pour les collaborateurs travaillant entre 6h30 et 19h00 les jours ouvrés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le canton de Genève connaît depuis de trop nombreuses années une situation catastrophique en matière de fluidité du trafic, principalement du lundi au vendredi de 6h30 à 19h00 et plus particulièrement le matin entre 6h30 et 9h00 et le soir entre 16h00 et 19h00. De trop nombreuses personnes prennent leur voiture privée alors que ce moyen n'est pas le mieux adapté pour circuler dans notre canton aux heures précitées. Tout citoyen ou pendulaire amené à se rendre à son travail avec sa voiture privée peut accéder facilement sur l'ensemble du territoire genevois à un réseau de transports publics de qualité durant cette période ou trouver un autre mode de transport qui favorise bien mieux la fluidité du trafic.

Cette motion vise à faire prendre conscience aux responsables des entreprises qui mettent à disposition des places de parc pour les voitures privées de leurs collaborateurs qu'ils favorisent de manière indirecte une congestion du trafic. Il n'est plus acceptable que leurs employés puissent faire du porte à porte de la maison au travail avec leur voiture privée.

Cette motion ne vise pas à enlever toutes les places de parc au sein des entreprises mais à en diminuer la quantité, voire à supprimer certains privilèges. Le but étant qu'au sein de chaque entreprise les responsables puissent mettre sur pieds une alternative au travers d'une vraie politique de la mobilité des collaborateurs pour venir au travail. Il est important que l'alternative puisse coûter moins cher à l'entreprise que de mettre à disposition des places de parc.

Cette motion contribuera directement à :

- diminuer les coûts de la santé liés à la pollution, qui se chiffrent à plusieurs milliards de francs par année en Suisse ;
- trouver de nouvelles recettes pour nos finances à travers une compétitivité accrue des entreprises qui perdent en Suisse environ 2 milliards par année suite aux bouchons ;
- appliquer la notion de pollueur-payeur à ceux qui participent directement à congestionner le trafic ;
- augmenter la fréquentation des usagers des TPG, in fine leurs recettes ;
- permettre à chacun des citoyens d'augmenter de manière non négligeable sa qualité de vie ;

- trouver quelques milliers de mètres carrés de zones à bâtir occupées actuellement par de trop nombreuses places de parking.

Au vu des considérations qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.